IES Business School

DOSSIER DE CANDIDATURE
ÉTUDIANT HORS CEE ET SUISSE

Tout dossier incomplet sera refusé

NORMANDIE — VENDÉE

Photo

BTS Bachelor BBA Bac +4/5
Programme Grand Manager MBA DCG

FORMATION(S) DEMANDÉE(S)

Niveau demandé : Bac +1 ☐ Bac +2 ☐ Bac +3 ☐ Bac +4 ☐ Bac +5 ☐

Parcours demandé : .....

STATUT(S) DEMANDÉ(S)

- ☐ Étudiant (formation initiale)
- ☐ Alternance
- ☐ CIF/VAP /VAE
- ☐ Autre

ÉCOLE CHOISIE

- ☐ IES Normandie - Rouen
- ☐ IES Vendée - Les Sables d'Olonne

CHOIX DES EXAMENS À PASSER

- ☐ Examens de niveau Bachelor/M1/M2
- ☐ Examen pour l'entrée au Programme Grand Manager
- ☐ Examen pour le MBA
- ☐ Examen pour le Global BBA/MBA
- ☐ Examen pour le BTS
- ☐ Examen pour le DCG

SITUATION ACTUELLE

- ☐ Lycéen (précisez spécialités et classe) : ..... Mention au bac :
- ☐ Étudiant (précisez filière et classe) : .....
- ☐ Dernier diplôme obtenu :.....
- ☐ N° d'Identification Nationale des Étudiants (INE) : .....
- ☐ Salarié
- ☐ Demandeur d'emploi - Date d'inscription :
- ☐ Autre

ÉTAT CIVIL

Nom : ..... Prénom : .....
Âge : ..... Date de naissance : / / Lieu de naissance : .....
Nationalité : .... N° Sécurité Sociale : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Adresse : …….....
Code postal : Ville : …….....
Téléphone fixe : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Téléphone portable : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E-Mail : .....@.....
Permis de conduire : ☐ Oui ☐ Non ☐ En cours Véhicule personnel : ☐ Oui ☐ Non
Sportif de Haut Niveau : ☐ Oui ☐ Non ☐ RQTH : .....

SITUATION PARENTALE

Père

Nom, prénom :
Adresse du père (si différente) : .....
.....
Code postal : _ _ _ _ _Ville…….....
Téléphone fixe: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Téléphone portable: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E-Mail : ……@.....
Profession :…….....
Entreprise : …….....…...

Mère

Nom, prénom :
Adresse de la mère (si différente) : .....
.....
Code postal : _ _ _ _ _Ville…….....
Téléphone fixe: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Téléphone portable: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E-Mail : ……@.....
Profession :…….....
Entreprise : …….....…...

FORMATION

Année scolaire	Etablissement	Formation suivie	Diplôme obtenu (Oui/Non)

Formation (s) complémentaire (s) ……

NIVEAU DE LANGUE :

1ère langue : ..... □ Faible □ Moyen □ Courant □ Bilingue
2ème langue : ..... □ Faible □ Moyen □ Courant □ Bilingue
Autre : ..... □ Faible □ Moyen □ Courant □ Bilingue

Séjour à l'étranger: ……

INFORMATIQUES

Logiciels (précisez):
1 - ..... □ Débutant □ Avancé □ Expert
2 - ..... □ Débutant □ Avancé □ Expert
3 - ..... □ Débutant □ Avancé □ Expert
4 - ..... □ Débutant □ Avancé □ Expert

MÉTIERS ENVISAGÉS

1- .....
2- .....
3- .....

COMMENT AVEZ VOUS CONNU L'IES NORMANDIE ?

ÉVÉNEMENTS : □ Salons (précisez) : ..... □ Portes Ouvertes □ Forum lycée
RELATIONS : □ Par connaissance □ Par une entreprise
MÉDIAS : □ Presse (précisez) ……. □ Radio (précisez)…….....
□ Flyers □ Mailing □Structures d'information (précisez CIO, Pôle Emploi, Mission locale) ……
…….....
□ Autre (précisez) : ……

MOTIVATION:
Quel est votre projet professionnel ? Quelles compétences possédez-vous pour mener ce projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CONTACT D'URGENCE

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse postale :

E-mail :

N° tél. Portable :

VOTRE PERSONNALITÉ

Quels sont vos centres d'intérêt (culture, sportif ou autre) ? .....
.....
.....
.....
Citez 3 de vos qualités :
- .....
- .....
- .....

Citez 3 de vos défauts :
- .....
- .....
- .....

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER ET COMPOSANT LA PRÉ-INSCRIPTION :

- □ CV
- □ Lettre de motivation
- □ Relevé de notes des 2 dernières années
- □ Diplômes validés
- □ Chèque d'une valeur de 150 euros correspondant aux examens
- □ Pièce d'identité de l'étudiant
- □ Pièce d'identité du répondant financier (uniquement pour les initiaux)
- □ Scan d'une photo d'identité
- □ Vous pouvez joindre également vos lettres de recommandation

Ces document sont à envoyer par mail à **: chargerecrutement@ies-business-school.com**

Après acceptation de votre dossier, vous recevrez un courrier décrivant les phase de l'inscription ainsi que l'ensemble des informations utiles pour passer la phase des examens dans les meilleures conditions

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au Règlement n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

Date : / /

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION IES NORMANDIE

Dossier reçu : / /

Date d'entretien : / /

□ FA
□ FI

Date TEST : / /

□ DI
□ Autre :

Notes:

□ Admis □ Non-admis

DOSSIER À RETOURNER PAR COURRIER OU À DÉPOSER
12 BIS AVENUE PASTEUR
76000 ROUEN
Tél. : 02 35 63 00 69

Pour toutes questions relatives au handicap vous pouvez contacter notre référent Mme Bérengère ANTEM par mail à **servicerh@ies-business-school.com** ou par téléphone au 02.35.63.00.69

www.ies-business-school.com

IES Business School
Grande école de management

IES Normandie
IES Vendée

IES Business School, mode d'emploi
Etrangers hors CEE et Suisse
Pour intégrer votre école
(à retourner signé)

Phase I : Votre pré inscription

Vous devez fournir pour votre pré inscription :
- Votre CV et votre lettre de motivation
- Votre relevé de notes des dernières années *(en votre possession)*
- Vos diplômes ou attestations
- Vos lettres de recommandation *(entreprises et/ou école. Facultatif)*
- Une photocopie de votre pièce d'identité
- Une photocopie de la pièce d'identité du répondant financier (uniquement pour les élèves demandant la formation initiale)
- Le dossier de candidature dûment rempli
- Le présent document « IES Business School, mode d'emploi » dûment signé.
- Un virement correspondant aux frais de pré inscription d'un montant de 150 euros (encaissable et non remboursable) et donnant accès aux examens à distance.
- Un scan de votre photo d'identité
- Une certification en français TCF ou DALF

Attention ! Vous ne pourrez accéder à la phase II que si vous avez rempli toutes les conditions ci dessus.

A l'issue de la phase I, vous recevrez une notification vous permettant d'accéder aux examens de sélection.

Phase II : Vos examens, concours et entretien

Vous êtes convoqués aux examens permettant d'analyser vos compétences, capacités, facultés oratoires, votre comportement, votre niveau de raisonnement

Examens pour les filières Bachelor et M1/M2
Culture générale, histoire, raisonnement, anglais (écrit et oral), comptabilité (M1) et management (M1).

Concours d'entrée pour le Programme Grand Manager
Culture générale, histoire, raisonnement, anglais (écrit)

Entretien avec le directeur
* Entretien valable pour toutes les filières

Une semaine après vos examens, vous aurez à passer l'entretien final qui permettra de valider ou non votre inscription.
Vous aurez :
- À expliquer votre parcours et votre projet scolaire
- À expliquer votre parcours et votre projet professionnel (y compris les stages)
- À étudier vos notes de bulletins

L'accord du directeur (ou Jury selon votre note globale) permettra de passer ensuite à la phase de l'inscription

Attention ! Vous ne pourrez accéder à la phase III que si vous avez rempli toutes les conditions ci dessus.

A l'issue de la phase II, vous recevrez un certificat de notes vous permettant d'accéder à l'inscription définitive.

Phase III : Votre inscription définitive

vous devrez fournir :

- Les frais d'inscription d'une valeur de 400 euros (par virement, encaissable et non remboursable)
- Une demande d'autorisation du droit à l'image
- Une demande d'autorisation d'accès au dossier scolaire
- L'état préparatoire pour la fiche financière
- La fiche financière dument remplie et signée et faisant suite à la remise de l'état préparatoire.
- Une attestation de responsabilité civile
- Un Virement correspondant à 80% des frais de scolarité.
    - BTS : 2392 euros
    - Bachelor 1/2: Acompte de 4960 euros.
    - Bachelor 3: Acompte de 5760 euros.
    - M1 : Acompte de 6000 euros.

(Encaissable immédiatement et remboursable seulement si le visa est refusé avec justificatif de l'ambassade).

A l'issue de la phase III, vous recevrez un certificat d'inscription de la part de l'administration (seul certificat pouvant être émis par l'administration) mentionnant le montant que vous aurez versé.
Attention. Aucun certificat ne pourra être édité si une des étapes n'est pas respectée avec toutes
les conditions remplies au sens strict du terme et tant que les virements n'auront pas été encaissés et validés par notre banque.
S'ajoutent les document suivants à fournir avant la rentrée des classes :
- Attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
https://cvec.etudiant.gouv.fr à fournir lorsque dès que le site gouvernemental sera ouvert pour l'année.
- Deux photos d'identité

Attention ! Tant que l'inscription définitive ne sera pas validée par le service administratif et financier de l'école, donc tant que vous n'avez pas le certificat d'inscription, vous n'êtes pas

intégré à l'école.

Petit vocabulaire

<u>Intitulé des années propres à l'IES</u>
- 1ère année, 2ème année, 3ème année : Bachelor 1, bachelor 2, Bachelor 3
- 4ème année et 5ème année : M1 et M2 respectivement
- Programme Grand Manager 1ère année : Programme Grand Manager 1

Rappel frais de scolarité :
- Bachelor 1, bachelor 2: 6200 euros annuel (Cours supplémentaires dits d'intégration)
- Bachelor 3 : 7200 euros annuel (Cours supplémentaires dits d'intégration)
- M1/M2 : 7 500 euros annuel (cours supplémentaires dits d'intégration)
- BTS : 2990 euros - DCG : 5 200 euros - Global BBA : 6 900 euros
- Alumni : 50 euros (année de création) - Obligatoire

Pour les M1/M2 :
Aucune intégration en Bac+5 n'est possible. Le parcours commence en Bac+4.

Paiement des frais de scolarités

Il vous faut désormais choisir le mode de paiement (entourez la réponse) :

Type de paiement possible pour la deuxième moitié des frais de scolarités :
- Pour tout paiement effectif avant le 31 décembre de la totalité des frais de scolarité, escompte de 4 %.
- Paiement trimestriel terme à échoir (début de trimestre) avec un escompte de 2%.
- Paiement mensuel terme à échoir (début de trimestre) avec frais de dossier de 40 euros par mois en plus.

Modalités de paiement :
- Virement.
- Prélèvement.
- Chèques (à condition qu'ils soient donnés avant le début de la scolarité).

Note 1 : Attention, pour les paiements mensuels, le dernier paiement aura lieu au 01 Juillet en raison du transfert des dossiers chez le certificateur. Un échéancier sera inscrit dans la fiche financière.

Note 2 : En cas de rejet de paiement, le solde total des frais de scolarité sera automatiquement demandé sans contestation possible de l'élève.

Note 3 : En cas de deuxième rejet bancaire, l'étudiant ne pourra plus se présenter aux partiels et redoublera en conséquence.

IES Business School

Grande école de management

IES Normandie
IES Vendée

LCL BANQUE ET ASSURANCE

IDENTIFICATION BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc…). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Identifiant National Bancaire - R.I.B.

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	08300	0000709272D	28	ROUEN

Identifiant International Bancaire - R.I.B.

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR46 3000 2083 0000 0070 9272 D28	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : IES NORMANDIE
434 RUE VITTECOQ
76230 BOIS GUILLAUME

Conformément à a loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au règlement n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

Fait à :
Le :

J'atteste par la présente avoir pris connaissance du présent document ainsi que des conditions générales annexées.

Signature(s) précédée (s) de la mention « lu et approuvé »

L'étudiant

IES BUSINESS SCHOOL

Grande école de management

NORMANDIE — VENDÉE

Conditions générales

1. Le montant des frais de scolarité est fixé pour l'année tel que figurant sur le dossier d'inscription en fonction du mode de paiement choisi.
2. Le montant des frais de scolarité couvre les frais d'études dans l'Etablissement. Aucun supplément n'est dû pour les contrôles organisés au sein de l'Etablissement, pendant l'année scolaire.
3. Le montant des frais de scolarité n'inclut pas la cotisation à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle, les fournitures scolaires personnelles, la contribution au Bureau des Etudiants, la contribution Alumni et la contribution de vie étudiante et de camps (CVEC).
4. L'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier d'inscription complet, signé et accompagné du versement des frais d'inscription et/ou acompte. L'acompte (sous réserve de prise en charge par l'entreprise) sera restitué aux apprenants ayant signé un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage.
5. Les étudiants sont assurés contre les accidents dans l'Etablissement conformément aux conditions de police d'assurance souscrite par l'Etablissement.
6. L'Etablissement s'engage à dispenser un enseignement comportant des cours, dans les formes, dates et lieux prévus par lui. Il se réserve cependant le droit de le modifier ou de le supprimer en remboursant dans ce dernier cas les sommes perçues sans indemnités.
7. Annulation - Résiliation par le répondant financier : Par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé à la comptabilité de l'Etablissement, le répondant financier signataire du contrat d'études peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription :
a) avant la rentrée, la date de rentrée étant fixée par la direction. En cas d'annulation avant le début des cours, seuls les frais liés à l'inscription sont conservés par l'Etablissement, les autres frais étant intégralement remboursés. Toutefois aucun remboursement ne pourra être exigé avant la première quinzaine d'octobre.
Et dans les 10 jours de la signature ou de la remise du contrat d'études et lorsque le paiement en plusieurs échéances a été choisi : l'intégralité des sommes versées sera remboursé.
c) Après la rentrée, le répondant financier devra payer les frais de scolarité au prorata des jours de cours passés depuis le début de l'année scolaire incluant le mois en cours dans sa totalité.
8. Annulation par l'Etablissement :
- Dans le cadre du règlement intérieur ou du non-respect des échéances.
- Lorsque l'effectif de 8 étudiants n'est pas atteint 15 jours avant la date de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'étudiant est inscrit, l'Etablissement peut être conduit à proposer une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce cas, l'intégralité des sommes perçues sur les frais de scolarité sera remboursée.
Conformément à l'article 1231-5 du Code Civil, lorsque l'Etablissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, la résiliation de l'inscription sera prononcée et les sommes correspondant aux prestations non servies seront remboursées.
9. Les versements des frais de scolarité selon l'échéancier prévu seront effectués au plus tard das les huit jours après la date fixée. Au-delà de ce délai, l'échéance sera majorée d'une indemnité forfaitaire de 9 % sans qu'il soit nécessaire pour l'Etablissement d'effectuer une quelconque mise en demeure. Toutefois, une lettre de mise en demeure dans les 15 jours après la date de l'échéance pourra déboucher sur des mesures administratives pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive indépendamment de la poursuite du recouvrement des sommes dues.
10. Ne seront admis à se présenter aux contrôles semestriels, aux soutenances et aux examens que les étudiants à jour du règlement de leurs frais de scolarité qui devront être payés avant le 28 février de l'année d'études d'inscription.
11. Chaque étudiant(e) effectuera les stages obligatoires et se conformera au règlement intérieur de l'Etablissement.
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

Toute absence non excusée de l'apprenant pendant plus de deux semaines consécutives sera considérée comme une résiliation définitive du présent contrat d'études. En das d'annulation ou de résiliation de l'inscription, à quelque moment que ce soit, le solde des sommes dues en application des présentes conditions générales est immédiatement exigible. Cette disposition est également valable en cas d'abandon des études en cours d'année.

Le bénéfice de tous ces avantages sera acquis pour autant que seront respectées les présentes conditions ainsi que le règlement intérieur de l'école.

IES Normandie - 12 Bis Avenue Pasteur 76000 Rouen - 02 35 63 00 69
IES Vendée - 49 Rue des Sables - 85340 Les Sables d'Olonne - 02 55 89 01 25